



Syndicat
de la Magistrature



Communiqué commun UNSa Justice / USM / CGT / SM BOYCOTT DU CHSCT Ministériel du 29 mars 2018 LES RAISONS DE LA COLÈRE

L'heure est grave pour les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : il est hors de question de les réduire au silence. L'UNSa Justice, l'USM, la CGT et le SM boycottent aujourd'hui le CHSCT M.

Les agents au service de la Justice souffrent !

- ➔ Double peine pour les agents victimes d'accidents de service que l'administration refuse de reconnaître y compris à la suite d'agressions graves.
- ➔ Parcours du combattant lorsque l'administration refuse d'instruire les demandes de reconnaissance de maladie professionnelle ou à caractère professionnel.
- ➔ Réformes multiples et précipitées qui modifient et dégradent dangereusement les conditions de travail des agents, et ce sans aucune consultation des représentants des agents impactés.
- ➔ Chape de plomb sur l'ensemble des thématiques Santé et Sécurité au Travail (accidents, événements signalés, mentions dans les registres, formation, information sur les droits des agents, etc) et à tous les niveaux.

Le ras le bol s'exprime par des mobilisations dans tous les corps et métiers du ministère de la justice.

Son ampleur aurait dû motiver un véritable dialogue en particulier dans les CHSCT afin de prendre des mesures courageuses et efficaces pour protéger les agents. Au lieu de cela, le ministère préfère jouer la montre et pratiquer la politique de l'autruche. Ainsi, sans aucune consultation, le ministère reporte le CHSCTM de février et censure l'ordre du jour.

La main sur le règlement plutôt que sur le cœur et toujours la tête dans le sable, ce ministère persiste à être hors la loi et bafoue le code du travail.

Suicides, accidents de service, agressions, épuisement professionnel, violences institutionnelles, handicaps et maladies contractés en service devraient entraîner des réactions fortes du ministère.

Au lieu de cela, le ministère fait des tours de passe-passe multipliant les réformes et les effets d'annonce.

Madame la Ministre, la colère est bien là. Il vous faut sans délai réagir pour mener une politique ambitieuse et efficace visant à garantir la santé et la qualité de vie au travail. Nous exigeons, Madame la Ministre, des actes dignes de votre ministère afin qu'il ne soit plus hors la loi !

Paris, le 29 mars 2018

Contacts presse :

UNSa Justice : alain.bassuel.fr@gmail.com - USM : p.loue-willaume@union-syndicale-magistrats.org
CGT / SM henri-ferreol.billy@cgt-justice.org